



1007807301

DATE DEPOT : 2010-09-09

NUMERO DE DEPOT : 78073

N° GESTION : 2010B00292

N° SIREN : 518635602

DENOMINATION : IREEF - Marbeuf Paris PropCo SAS

ADRESSE : 8 Avenue Hoche 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/07/21

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL

NATURE D'ACTE : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL
CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE
CHANGEMENT DE PRESIDENT
NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL
DELEGATION DE POUVOIR
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

PA21/07/10(CNJ+NG+CN+CZ+OG+EB)
PA05/08/10(CCK+CH+NJ+CZ)
21/07/10(OG)
05/08/10(OG)

DULY CERTIFIED COPY
13.08.2010

Willems

SC INVEST

Société par Actions Simplifiée de 1 euro

8 Avenue Hoche - 75008 Paris
RCS Paris 518 63 5602

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

- 9 SEP. 2010

N° DE DÉPOT

78023

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 21 JUILLET 2010

NOB00298

L'an deux mille dix,
Le 21 juillet, à seize heures,

La Société IREEF LUX HOLDCO 1 S.À R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134062, valablement représentée par son conseil de gérance actuellement en fonction, (ci-après « l'Associé Unique »),

Associé Unique de la société SC INVEST, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 euro, dont le siège social est situé 8 avenue Hoche, 75008 - Paris, immatriculée sous le numéro 518 630 850 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, (ci-après la « Société »),

S'est réuni au siège de la Société sur convocation régulière du Président aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de l'objet social ✓
- Changement de dénomination sociale, ✓
- Modification des statuts en conséquence ✓
- Remplacement du Président, ✓
- Nomination de deux directeur-généraux,
- Questions diverses et pouvoir pour les formalités. ✓

La Société CONSEIL AUDIT & SYNTHESE Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

RG
07 12

L'Associé Unique désigne la Président de la Société, Paris Hoche Management Company, représentée par Mme Séverine CANOVA, en qualité de Président de séance.

Le Président de séance dépose sur le bureau :

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Associé Unique,
- le projet de statuts modifiés

Le Président de séance déclare que les documents requis ont été adressés à l'Associé Unique avant la date de la présente Assemblée, et que celui-ci a pu exercer son droit de communication et d'information.

L'Associé Unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance invite l'Associé Unique à se prononcer sur les résolutions suivantes, conformément à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société comme suit :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, pour son propre compte ou celui de tiers, seule ou en association avec des tiers, sous quelque forme que ce soit :

- la prise, directe ou indirecte, de participations dans toute société et l'activité de holding de sociétés à prépondérance immobilière française ou étrangère et tout autre forme d'investissements immobiliers, l'acquisition par achat, souscription ou par tout autre moyen et le transfert par vente, échange ou toute autre forme ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille immobilier ;
- l'investissement dans tous biens immobiliers par la vente, l'échange ou tout autre moyen, mais aussi l'administration, le développement et la gestion de tous biens immobiliers en Europe. Son objet est aussi d'effectuer, d'une manière plus générale, tous types d'opérations pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à ces investissements ;
- l'octroi de garanties, de prêts sous toutes ses formes et l'émission d'obligations sous toutes ses formes mais aussi l'assistance aux sociétés liées, directement ou indirectement, ou aux sociétés de son groupe ;
- d'agir comme Associé dans des partenariats / structures avec ou sans responsabilité illimitée, comme par exemple dans un « membership » de droit anglais et supporter toutes les obligations qui en découlent ;

le
da
pe

- et généralement, effectuer toutes opérations pouvant se rattacher, ou de nature à favoriser, directement ou indirectement l'objet social visé ci-dessus, pour son propre compte ou celui des tiers.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique prend la décision de modifier la dénomination sociale qui deviendra ainsi :

IREEF – Marbeuf Paris PropCo SAS

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME DECISION

Aux vues des résolutions qui précèdent, L'Associé Unique décide de modifier corrélativement les articles 2 et 3 des Statuts, qui seront désormais rédigés de la façon suivante :

« ARTICLE 2 – OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, pour son propre compte ou celui de tiers, seule ou en association avec des tiers, sous quelque forme que ce soit :

- la prise, directe ou indirecte, de participations dans toute société et l'activité de holding de sociétés à prépondérance immobilière française ou étrangère et tout autre forme d'investissements immobiliers, l'acquisition par achat, souscription ou par tout autre moyen et le transfert par vente, échange ou toute autre forme ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille immobilier ;
- l'investissement dans tous biens immobiliers par la vente, l'échange ou tout autre moyen, mais aussi l'administration, le développement et la gestion de tous biens immobiliers en Europe. Son objet est aussi d'effectuer, d'une manière plus générale, tous types d'opérations pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à ces investissements ;
- l'octroi de garanties, de prêts sous toutes ses formes et l'émission d'obligations sous toutes ses formes mais aussi l'assistance aux sociétés liées, directement ou indirectement, ou aux sociétés de son groupe ;

12
09 12

- d'agir comme Associé dans des partenariats / structures avec ou sans responsabilité illimitée, comme par exemple dans un « membership » de droit anglais et supporter toutes les obligations qui en découlent ;
- et généralement, effectuer toutes opérations pouvant se rattacher, ou de nature à favoriser, directement ou indirectement l'objet social visé ci-dessus, pour son propre compte ou celui des tiers.

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

La dénomination de la Société est :

IREEF – Marbeuf Paris PropCo SAS

Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots écrits lisiblement "Société par Actions Simplifiée" ou des initiales "S.A.S." et de l'indication du montant du capital social. »

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Paris Hoche Management Company, Président, et la remercie pour le travail accompli au cours de son mandat.

L'Associé Unique décide de nommer en remplacement, et à compter de ce jour Monsieur Philippe GRAZIANI né le 5 avril 1973 à Ajaccio, de nationalité Française, demeurant 22 avenue d'Eylau, 75116 PARIS, pour une durée indéterminée ;

Monsieur Philippe GRAZIANI a fait savoir par lettre séparée qu'il consentait à cette désignation.

L'Associé Unique désigne alors M. Philippe GRAZIANI, nouveau Président de la Société en qualité de Président de séance.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer également, en complément du Président et à compter de ce jour, conformément aux statuts, deux Directeurs Généraux en la personne de :

Re
da

- Madame Virginie WALCKENAER née le 24 juin 1981 à Paris, de nationalité française, demeurant 38 rue de la Félicité 75017 Paris, pour une durée indéterminée ;
- Monsieur Régis LELEU, né le 13 mars 1969 à Landau, Allemagne, de nationalité Française, demeurant 85 rue de la Bonne Aventure, 78000 Versailles, pour une durée indéterminée.

Madame Virginie WALCKENAER et Monsieur Régis LELEU ont fait savoir par lettre séparée qu'ils consentaient chacun à cette désignation.

Cette résolution est adoptée.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs à Monsieur Régis LELEU ou à tout porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et par le Président de séance.

A Paris, Le 21 juillet 2010,

M. Weede Juliette Revuy
Société IREEF LUX HOLDCO S.À R.L.,
Associé Unique

Et



M. Philippe GRAZIANI
Président de séance